



DSAC

INFO SECURITE DGAC

N° 2017/01

Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié.

Cette info sécurité est disponible sur : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/info-securite-dgac>

Opérateurs concernés	Exploitants d'aéronefs à voilure tournante (dont Sécurité civile) Services techniques hospitaliers et SMUH
Sujet	Gestion du souffle lors des évolutions d'un hélicoptère sur une plate-forme hospitalière
Objectif	Sensibiliser les exploitants d'aéronefs à voilure tournante, les services techniques hospitaliers et SMUH aux risques liés au souffle
Contexte	<p>Lors des évolutions en approche, au décollage ou après le poser sur une hélisation ou une hélisurface hospitalière, des éléments au sol, mal ou non arrimés, peuvent être soufflés.</p> <p>Ce type de situation peut avoir plusieurs conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none">- porter atteinte aux personnes présentes aux abords (personnels techniques ou passants) ;- porter atteinte à l'intégrité de l'aéronef (ingestion de rubalise, d'objets ou poussières mis en suspension notamment) ;- porter atteinte aux biens (chutes de barrières sur des voitures, projections de cailloux vers des fenêtres, etc.). <p>Cette situation peut se présenter sur toutes les aires de poser d'hélicoptère (en surface ou en terrasse), en transport public comme en travail aérien. Elle est par exemple régulièrement observée sur les hôpitaux situés en centre-ville faisant l'objet de travaux sur des durées longues. Toutefois, malgré les rappels faits par les pilotes, les agents des services techniques des hôpitaux apparaissent peu sensibilisés à cette problématique alors qu'ils ne mesurent pas nécessairement la puissance et la force du souffle d'un hélicoptère en approche.</p> <p>La situation est d'autant plus préoccupante que plusieurs facteurs d'aggravation existent :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Augmentation de la taille des hélicoptères SMUH (passage de l'EC135 à l'EC145 dans certains futurs contrats) ;▪ Utilisation par la Sécurité Civile, la Gendarmerie et le PGHM d'EC145, un modèle générant davantage de souffle ;▪ Particularité de certaines phases de recul ;▪ Multiplication des approches vers certains hôpitaux ;▪ Diversité des modèles d'hélicoptères exploités ;▪ Approche ou décollage par pente faible.
Actions recommandées	<p>Services techniques hospitaliers exploitant les hélisations (et propriétaires d'hélisurface) :</p> <p>Lors de la visite (régulière, journalière ou préalable à un vol annoncé) de l'hélisation et des alentours de l'hélisation, une attention particulière devra être portée aux objets mal ou non arrimés sur et aux abords de l'infrastructure ; la vigilance devra être accrue en cas de travaux sur ou aux abords de l'hélisation.</p> <p>Pour réduire les risques associés aux évolutions des hélicoptères, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :</p>

Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à : rex@aviation-civile.gouv.fr

1

INFO SECURITE DGAC

N° 2017/01

Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié.

Cette info sécurité est disponible sur : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/info-securite-dgac>

- Installation de panneaux arrimés au sol aux abords de l'hélistation à l'attention des piétons et conducteurs de véhicules portant, par exemple, un pictogramme d'hélicoptère avec la mention « attention au souffle » ;
- Mise en place de barrières ou de signalisation (arrimées au sol) informant les piétons du risque de souffle et protégeant l'accès à l'hélistation ;
- Présence d'un agent exerçant une surveillance de la présence d'objets susceptibles d'être déplacés par le souffle sur et aux abords de l'aire d'approche finale et de décollage avant les mouvements d'hélicoptères, notamment par les actions suivantes :
 - inspection des aires ;
 - détection des objets susceptibles d'être soufflés ;
 - arrimage si possible de ces objets et communication des informations pertinentes aux exploitants des aéronefs.

Exploitants d'hélicoptères :

Les pilotes opérant de/vers les hélistations hospitalières devraient être sensibilisés aux phénomènes de souffle, pour être vigilants lors des évolutions.

Annexe

Quelques événements de sécurité sur le thème rapportés à la DGAC au titre du règlement (UE) No 376/2014 :

- En phase de décollage de type « helipad ». En phase de recul sur l'axe 305° vers notre DH de 180ft, le souffle de l'hélico a fait envoler plusieurs plaques (ou panneaux) non sécurisés d'un chantier au-dessous de l'axe d'envol de l'hélistation... L'une d'entre elles est allée percuter un véhicule en stationnement.
- En finale, j'identifie une zone de travaux non connue sur le toit en dessous de l'hélistation. Hormis des rubans de chantier (rouge et blanc), l'équipage (pilote et assistant de vol) n'identifie aucun objet susceptible de voler (dalles en béton sorties de leur emplacement). Arrivé en courte finale, j'aperçois des objets qui volent à notre passage. Je mets les gaz à plat de manière à quitter rapidement l'aplomb de la zone de travaux...
- Pendant le vol retour, la régulation nous contacte pour nous prévenir que des tôles se sont envolées sur le toit du bâtiment en arrière de la DZ, pendant la phase de décollage. Décision est prise de poser sur l'ancienne DZ, pour ne prendre aucun risque...